Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-212800064-20250328-16-2025-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 01/04/2025

AMILLY

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi 28 mars à vingt heures, le conseil municipal de la commune d'Amilly, légalement convoqué le 17 mars 2025, s'est réuni en mairie d'Amilly, sous la présidence de Monsieur SIROT-FOREAU Denis-Marc, Maire,
La séance a été publique.

DÉPARTEMENT
D'EURE-ET-LOIR

ARRONDISSEMENT
DE CHARTRES

CANTON DE LUCÉ

Nombre de membres dont le Conseil Municipal doit être composé..... 19
Nombre de Conseillers en exercices..... 18
Nombre de conseillers qui assistent à la séance..... 14

Quorum : 10 membres

Étaient présents : M. SIROT-FOREAU Denis-Marc, Maire, Mesdames et Monsieur les adjoints : GAUMAIN Régine, DELORME Thierry, CHAIGNEAU Sandrine, HAMELIN Laëtitia, Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux : POLLION-BARA Emilie, SEIGNEURET Gilles, AVIGNON Marie-France, ROUSSEAU Christophe, VAUTARD Jérémie, VOISIN Dominique, VIGNOL Philippe, LECLERE Laurent et ARONDEAU Claude formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents excusés : Madame BOURDELAS Lucie, pouvoir Mme CHAIGNEAU Sandrine, Madame MARTINS Carole, pouvoir Monsieur DELORME Thierry, Monsieur PICAULT David, pouvoir Mme GAUMAIN Régine, Madame DA FONSECA Nathalie, pouvoir Mme HAMELIN Laëtitia.

Secrétaire de Séance : Mme GAUMAIN Régine

DELIBÉRATION N° 16-2025
Budget primitif 2025 et fongibilité des crédits

Sur proposition de la commission budget qui s'est réunie le 14 mars 2025, Madame Hamelin, adjointe aux finances présente le budget primitif de la commune d'Amilly selon les modalités suivantes :

- Le budget est construit à partir de la nomenclature comptable M57 qui s'applique aux métropoles et aux villes ;
- Le budget s'équilibre en dépenses et en recettes, en fonctionnement et en investissement, conformément aux données présentées dans la maquette budgétaire ci-annexée ;

A titre d'information, le budget primitif 2025 s'établit comme suit :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DÉPENSES	**RECETTES**	**DÉPENSES**	**RECETTES**
2 157 401.55 €	2 157 401.55 €	784 763.71€	784 763.71 €

Le détail du budget primitif figure dans la maquette budgétaire annexée.

Conformément aux possibilités offertes par la nomenclature M57, il est proposé au conseil municipal de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel et dans une limite fixée à 7.5 des dépenses réelles de chacune des sections.

En cas d'utilisation de cette délégation, le Maire informera l'assemblée délibérante de ces mouvements lors de la séance la plus proche.

Vu la maquette budgétaire ci annexée ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à **l'unanimité**,

ADOPTE le budget primitif 2025 de la commune d'Amilly,

AUTORISE le Maire ou son représentant à effectuer des virements de crédit de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section (investissement et fonctionnement),

DONNE tous pouvoirs au Maire ou à son représentant à prendre toutes les dispositions ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

La Secrétaire de séance,

Régine GAUMAIN

MAIRIE D'AMILLY
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Eure-et-Loir

Le Maire,

Denis-Marc SIROT-FOREAU

ARRETE ET SIGNATURES

Le Maire

Denis-Marc SIROT-FOREAU

Présenté par le Le Maire,
A Amilly, le 28/03/2025
Le Le Maire,

Nombre de membres en exercice : 18
Nombre de membres présents : 14
Nombre de suffrages exprimés :
VOTES : Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0

Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session Ordinaire.
A Amilly, le 28/03/2025

Date de convocation : 17/03/2025

Les membres du Conseil Municipal,

M SIROT-FOREAU	
Mme GAUMAIN	
Mme CHAIGNEAU	
M DELORME	
Mme HAMELIN	
Mme AVIGNON	
M SEIGNEURET	
M ROUSSEAU	
Mme POLLION	
M LECLERE	
Mme BOURDELAS	
M ARONDEAU	
Mme DAFONSECA	

ARRETE ET SIGNATURES

M VAUTARD	
Mme MARTINS	
M PICAULT	
Mme VOISIN	
M VIGNOL	

Certifié exécutoire par le Le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 01 AVR. 2025, et de la publication le 01 AVR. 2025

A Amilly, le 01 AVR. 2025